

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**  
**COMPTE RENDU**

Le maire rappelle les points ayant été présentés lors du dernier conseil municipal (9 juin 2020).

**1° BP 2020**

Le maire expose que ces propositions ont été faites sur la base d'un maintien des taux d'imposition. Dans le cadre des dépenses de chauffage, Frédéric LEJEAU pose la question de la chaufferie du bâtiment du stade où les consommations sont importantes en raison de l'absence d'isolation de certains tuyaux du réseau de chauffage. Il apparaît que la société ayant réalisé les travaux a été sollicitée régulièrement mais ne répond pas. Ces travaux ont été réceptionnés sans réserve, la seule possibilité d'intervenir étant de faire état de la garantie de parfait achèvement. Le signalement ayant été fait dans le délai, la société Boucherez doit intervenir. Il convient donc de relancer une nouvelle fois.

Il est signalé que l'équipe d'entretien se composant actuellement de deux agents, risque d'être insuffisante dans les années à venir, avec les nouveaux espaces à entretenir (notamment les nouveaux lotissements).

Après délibération, le projet de budget 2020 est adopté à l'unanimité.

**2° Commission communale des impôts directs**

Le maire donne lecture d'une liste de 24 noms proposés pour la mise en place de la commission communale des impôts directs :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
BERTIN Philippe	JACQUES Françoise
GAMBETTI Stéphanie	SZPETKOWSKI Paulette
GIBIER Serge	MERCIER Marie
GUITTIN Brigitte	THIRY Virginie
LACAVE Angélique	MARTIGNON Christian
LEJEAU Frédéric	HERMENT Jean-Michel
LOIZEAU Jacques	SIGNORET Didier
MARTIGNON Régine	MAYER Muriel
PELOSATO Cédric	BARTHELEMY André
SENERS Michel	PIERRON Marc
TELLIER Céline	BERCHE Dominique
SZPETKOWSKI Clément	LOUIS André

Après délibération, cette liste est validée à l'unanimité.

**3° Versement d'une prime Covid -19**

Le maire expose le contenu du décret ayant institué une prime Covid- 19 pour les agents communaux (Décret N° 2020-711 du 12/06/2020). A la question posée sur le montant maximum de cette prime, le maire expose qu'il est de 1000,00€. Le maire insiste sur les conditions d'octroi de cette prime, le décret rappelant qu'elle doit correspondre à un surcroît d'activité. Il indique que Mme Laure HERMENT, au regard de son activité pendant la période concernée, pourrait justifier de l'octroi de cette prime.

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité entérinent le versement de la prime Covid -19 à Mme HERMENT.

#### **4° Cartes cadeaux élèves de CM2**

Le maire expose que le principe d'un cadeau aux élèves de CM2 entrant en 6<sup>ème</sup> a été renouvelé cette année. Des cartes cadeaux ont été remises aux élèves lors d'une cérémonie en fin d'année scolaire, Serge GIBIER et le maire étant présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le principe de l'achat d'une carte cadeau pour les élèves de CM2.

#### **5° Devis ONF**

Le maire rappelle que Mme DIDIER, garde forestière, a présenté le plan d'aménagement 2016/2035 aux membres de la commission « forêt ». A cette occasion, elle a exposé qu'un devis a été présenté pour la réalisation de travaux nécessaires pour faciliter l'exploitation de la forêt. Le montant total TTC de ces travaux s'élève à 2343,47 €.

\*Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la réalisation de ces travaux.

La garde forestière ayant souhaité qu'un référent de la commune soit désigné, Monsieur LOIZEAU propose sa candidature. Monsieur SENERS se propose de le suppléer, le cas échéant. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

#### **6° Représentation au Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL)**

Le maire expose que la commune doit être représentée au comité syndical de gestion du PNRL. Jacques LOIZEAU et Michel SENERS proposent leur candidature, respectivement comme titulaire et suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces nominations.

#### **7° Société publique locale Xdémat**

Le maire expose que la commune doit être représentée à l'assemblée générale de la société Xdémat qui assure des prestations de dématérialisation de nos documents administratifs et comptables. Roger DALLA COSTA propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette nomination.

#### **8° Allocation de rentrée scolaire**

Le maire rappelle qu'une allocation de rentrée scolaire est attribuée dans les conditions définies à la délibération N° 2098\_01 du 27/09/2018).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose, à l'unanimité de prolonger les conditions d'attribution de cette allocation.

## **9° Dépenses du compte 6232**

Le maire rappelle que les dépenses du compte 6232 doivent faire l'objet de précisions par le conseil municipal. Il propose de définir le cadre d'utilisation de cet article ainsi qu'il suit :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et fêtes nationales telles que 14 juillet, 11 novembre et cérémonies tels que, par exemple, cérémonie des vœux, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos)
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

## **10° Correspondant défense**

Le maire expose que la commune doit désigner un correspondant défense et en rappelle les missions. Il se propose pour assurer cette fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette nomination.

# **QUESTIONS DIVERSES**

## **PROJET PHOTOVOLTAIQUE**

Le maire expose que la société IB VOGT est venue présenter son dossier de création d'une installation de production photovoltaïque. L'offre comprend le montage complet du dossier, la construction et l'exploitation de l'installation. Le terrain serait loué par la commune sur la base d'un loyer de 4000€ annuel à l'hectare. Une deuxième société (Sweet énergie) a fait également une offre sur un projet identique, mais en assurant uniquement la phase de montage du projet les phases suivantes étant concédées à d'autre sociétés le cas échéant. Cédric PELOSATO indique avoir eu connaissance d'autres sociétés pouvant se positionner sur ce domaine.

Frédéric LEJEAU pose la question du démantèlement du site au terme de la durée d'exploitation. Il est précisé que ces aspects sont pris en compte.

Le conseil municipal prend acte de ces propositions et propose de solliciter d'autres sociétés afin de pouvoir au final retenir la proposition la plus avantageuse.

## **CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER**

Le maire expose que l'organisation du travail des employés communaux nécessite un emploi saisonnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la création de cet emploi temporaire.

## **SALLE DES FETES**

Cédric PELOSATO informe les membres du conseil des échanges qu'il a eus avec Mme MANGIN, architecte, sur l'étude de faisabilité des travaux de restructuration de la salle des fêtes. Il précise que des éléments techniques sont susceptibles de remettre en cause l'hypothèse de réaliser un ascenseur extérieur. Il propose de réactualiser le dossier, en incluant une réflexion sur la grande salle (éclairage, sol, acoustique etc...). Il évoque également la situation de la salle paroissiale qui offre également plusieurs possibilités d'agencement et pourrait le cas échéant accueillir des activités du type scolaire, périscolaire, associatif etc... La réflexion pourrait être menée de font sur les deux bâtiments, et permettrait éventuellement de valoriser le patrimoine communal.

## **PROBLEME DES CHENILLES URTICANTES**

Céline TELLIER informe les membres du conseil du contact qu'elle a eu avec une société spécialisée dans la lutte contre les chenilles urticantes. Un devis a été présenté pour un montant de 3480€, incluant le traitement initial ainsi que le suivi. Elle précise que l'intervention nécessite de bloquer l'accès au site du plan d'eau durant une journée complète.

## **EHPAD SAINT DOMINIQUE**

Céline TELLIER informe qu'elle doit rencontrer Mme RIBEIRO conseillère départementale ainsi que le maire de LABRY dans le cadre du conflit actuel entre les personnels des deux EHPAD et la directrice. Le maire informe de son côté qu'il a reçu une délégation des représentants du personnel lors de la manifestation qui a eu lieu à MARS LA TOUR.

Il est rappelé qu'une cérémonie doit avoir lieu à la mémoire des résidents décédés du covid. Le maire prendra contact avec Pierre GOSSOT afin d'organiser ce moment de recueillement.

## **COMMEMORATION DU 16 AOUT**

Le maire informe qu'il a participé à une réunion avec plusieurs comités du souvenir français, afin de définir les modalités d'organisation des cérémonies relatives au cent cinquantenaire de la guerre de 1870. Après échanges des participants à cette réunion, il a été convenu de reporter cette commémoration en mai 2021, date correspondant au traité de Francfort. Une manifestation de moindre ampleur pourrait toutefois avoir lieu à MARS LA TOUR le 16 août, avec la participation des arquebusiers de l'Est. La venue à MARS LA TOUR de la secrétaire d'Etat aux anciens combattants pourrait avoir lieu le 30 août.

## **PLAN D'EAU**

Céline TELLIER signale que des malatouriens lui ont fait part de leur souhait que le terrain de boule soit remis en état. Elle évoque l'hypothèse d'un chantier jeune. Le maire informe que Stéphanie GAMBETTI lui en a fait part. Toutefois la mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite un travail en amont, et cette piste pourrait être envisagée l'année prochaine. Jacques LOIZEAU évoque la possibilité de placer davantage de poubelles au plan d'eau, y compris des conteneurs pour le tri, sous réserve que les déchets soient effectivement évacués correctement.

## **SYNDICAT DU SOIRON**

Michel SENERS évoque la dernière réunion qui s'est tenue au syndicat du SOIRON, en rappelant la nécessité pour la commune d'être présente dans cette instance.

## **AMENAGEMENT DE LA RUE DU PRE**

Un devis a été demandé pour l'aménagement de la rue du pré, en bordure de la médiathèque, et jusqu'à la jonction avec la rue du lotissement. Cet espace permettrait d'aménager un trottoir ainsi que des places de parking longitudinales. Ces travaux pourraient s'imaginer à partir de septembre, la médiathèque étant livrée début septembre.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le maire informe que selon toute vraisemblance, il devrait siéger au bureau permanent de la Comcom.

## **REUNIONS A PREVOIR**

Les dates sont fixées pour réunir le CCAS et la caisse des écoles, afin d'arrêter le compte administratif 2019 et le budget 2020.

## **MAISONS FLEURIES**

La visite du village en prévision de l'attribution des prix des maisons fleuries aura lieu le samedi 18 juillet.

## **FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL**

Le maire demande l'avis des membres quant à la circulation de l'information au sein de l'équipe municipale. Les membres font part de leur satisfaction. Régine MARTIGNON demande ce qu'il en est du canon. Le maire expose qu'effectivement la commune a été sollicitée par l'association du fort Driant à ARS SUR MOSELLE, en vue de placer le canon (qui se trouve actuellement près de l'église) dans le musée de cette association. Après échanges, il apparaît que plusieurs membres sont opposés à ce transfert.

La séance est levée à 23h45